

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 28 janvier 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 21 janvier 2016

Publié le 29 janvier 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 19

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	M. Jean-Yves PIAN	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Anne ERSCHENS	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Édouard CAVIN	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.

### Membres absents :

M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS  
M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU  
M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH  
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI  
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Jean-Yves PIAN  
Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER  
M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS  
M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD  
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD  
Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN  
M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER  
M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE  
M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN  
Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER  
M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET  
Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA  
M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO  
M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT  
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME****Convention 2016-2017 entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Côte d'Or et la Communauté Urbaine du Grand Dijon**

Sur la base de l'évaluation de la précédente convention, le Grand Dijon et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Côte d'Or ont souhaité poursuivre leur partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention de 2 ans afin de conforter les démarches construites en commun.

Sur ce principe, la convention porte sur les points principaux suivants :

**- L'observation de la cohésion sociale**

La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or et le Grand Dijon conviennent de renforcer leur partenariat en faveur de la cohésion sociale et territoriale, avec notamment l'observatoire de la cohésion sociale : une démarche d'observation et d'analyse est engagée depuis 2008, à laquelle la CAF de Côte-d'Or apporte son concours et son expertise, et qui vise à se pérenniser afin d'adapter les politiques publiques à l'évolution des besoins sociaux.

**- L'habitat**

Partenaires du Plan départemental d'action au Logement de personnes défavorisées (PDALPD) co-animé par l'Etat et le Conseil Départemental, la CAF et le Grand-Dijon identifient 5 axes spécifiques de partenariat :

- le relogement des ménages locataires du parc des bailleurs sociaux dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- la résorption des situations de logement indigne,
- le logement des étudiants et l'accès aux droits,
- la gestion locative adaptée : Agence Immobilière Sociale (AIS),
- l'accueil des Gens du Voyage.

**- La parentalité et des politiques éducatives**

La CAF et le Grand Dijon :

- mobiliseront respectivement différentes actions et dispositifs : Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS), Réseau d'Ecoute d'Aide et d'Appui aux Parents (REAAP), Programme de Réussite Educative (PRE) ;
- engageront dès 2016 dans le cadre d'un groupe de travail, une réflexion sur les politiques éducatives dans une approche globale du territoire communautaire et principalement pour les territoires hors quartiers de la Politique de la ville ;
- intégreront la coordination des actions d'appui à la scolarité, l'articulation des dispositifs existants, l'identification des besoins des publics et de professionnels et la qualité des actions.

**- La Politique de la ville**

Le Grand Dijon et la CAF vont poursuivre le travail partenarial conduit au titre de la Politique de la ville via les démarches suivantes :

- l'Observatoire de la Politique de la ville ;
- le suivi et l'évaluation de la programmation du Contrat de ville ;
- les Programmes de Réussite Educative (PRE).

La CAF participe à l'ensemble des instances décisionnelles afférentes aux dispositifs et contribue tout particulièrement au travail d'appui du tissu associatif œuvrant dans le champ de l'accès aux droits. L'objectif de ce dispositif est d'articuler les politiques de développement urbain et de développement social tout en remobilisant les politiques de droit commun en faveur des ménages des territoires prioritaires et territoire de veille. La CAF et le Grand Dijon partagent leur expertise.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la convention 2016-2017 à établir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale pour tenir compte des négociations avec la CAF21 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 19 PROCURATIONS*